



N° Convocation : CNV\_MG6\_00970

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022 -SESSION 1-

**Etablissement : FMA**  
**Filière : Médecine Générale**  
**Semestre : S11**

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre **11** de La Faculté de **Médecine Générale** Abulcasis qui auront lieu du **10 au 28 Janvier 2022** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Parking N-1
- Entrée : EST
- Zone : Zone FMA
- Emplacement : 100

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : DEROUICH Bilal
- N° d'inscription : INS-FMA00012466/2021
- CIN/Passeport : AE138607

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module   | Date Examen | Heure début |
|-------|--|-------------|-------------|
| 1     | Systèmes de Gestion de Cabinet et Economie de la Santé | 10/01/2022  | 14h30       |
| 2     | Stage Clinique 20 : Médecine Générale I                | 12/01/2022  | 14h30       |
| 3     | Stage Clinique 21: Chirurgie Générale I                | 14/01/2022  | 14h30       |
| 4     | Stage Clinique 22 : Pédiatrie I                        | 17/01/2022  | 14h30       |
| 5     | Stage Clinique 23 : Gynécologie Obstétrique I          | 19/01/2022  | 14h30       |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens